



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 22 février 2022
à 18h30**

1. Ouverture de la séance

1.1 Tenue de la présente séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire

4. Retour sur la période de questions de la dernière séance

5. Procès-verbaux

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 janvier 2022.

6. Administration générale, greffe, affaires juridiques

6.1 Entente de règlement à l'amiable dans la poursuite de la Ville pour faire cesser le harcèlement et l'intimidation sur les réseaux sociaux (20220219-109);

6.2 Modification au tableau des comités du conseil municipal (20220212-074);

6.3 Rejet de l'appel d'offres SA-1311-AD-21-P pour la fourniture de service téléphonique analogique (20220212-073);

6.4 Amendements aux règles de régie interne des comités du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (20220212-098);

6.5 Augmentation du bon de commande n° BC131224 à la firme « Langlois avocats » pour le dossier de la cessation de l'intimidation et du harcèlement sur les médias sociaux (20220219-105);

- 6.6 SA-1312-AD-21-P Octroi d'un contrat de gré à gré pour le renouvellement des licences Cisco AMP et Cisco Umbrella (20220212-095).

7. Finances municipales

- 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires.

8. Ressources humaines

- 8.1 Adoption d'un nouvel organigramme pour les services de la Ville suivants:
- 8.1.1. Adoption du nouvel organigramme du Service des technologies de l'information (20220212-069);
 - 8.1.2. Adoption du nouvel organigramme du Service des travaux publics (20220212-067);
 - 8.1.3. Adoption d'un nouvel organigramme du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable - Phase II (20220212-068);
 - 8.1.4. Adoption du nouvel organigramme du Services des infrastructures et de gestion des eaux (20220212-081).
- 8.2 Suspension de l'employé n° 06592 (20220205-056);
- 8.3 Suspension d'un employé n° 07288 (20220115-014);
- 8.4 Nomination au poste de « Coordonnateur - Entretien des bâtiments » au Service des travaux publics (20220205-060);
- 8.5 Nomination au poste de « Directeur » du Service des travaux publics (20220205-061);
- 8.6 Nomination au poste de « Coordonnateur de projets » au Service des technologies de l'information (20220212-070);
- 8.7 Embauche temporaire au poste de « Conseiller en ressources humaines – Unité d'affaires » au Service des ressources humaines (20220205-062).

9. Culture, développement social et loisir

- 9.1 Nomination au comité municipal pour le renouvellement de la politique culturelle municipale (20220115-018);
- 9.2 Actualisation de la politique d'acquisition d'œuvres d'art (20220122-032);
- 9.3 Signature d'un bail pour l'utilisation du 870, rue du Curé-Saint-Georges (20220205-046).

10. Infrastructures et gestion des eaux

- 10.1 Octroi du contrat suivants :

10.1.1 SA-518-IN-22-G Octroi d'un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux supplémentaires - Collecteur pluvial - Saint-Michel à Saint-Jacques (20220205-058).

10.2 Prolongement d'un moratoire sur les boisés en zone blanche non inclus dans le plan de conservation des lieux naturels (20220212-080);

10.3 Préoccupations de la Ville relativement au projet du ministère des Transports du Québec quant au réaménagement de la route 104 à La Prairie (20220212-094);

10.4 Mandat pour la publication d'un avis de décontamination pour le lot 4 260 358 du cadastre du Québec situé au 135, rue Mercier (2022020219-111).

11. Toponymie et circulation

12. Travaux publics

13. Sécurité publique

13.1. Protocole d'entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la participation de son corps de police à la mise en œuvre d'un projet de ressource dédiée en matière de violence conjugale (20220205-057).

14. Urbanisme

14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

14.1.1 DDM-2021-5147 Famille à coeur inc. - Immeuble situé au 130, rue Saint-Georges (20211225-1028);

14.1.2 DDM-2021-5141 9404-6539 Québec inc. - Immeuble situé au 249, rue Chaussé (20211225-1035);

14.1.3 DDM-2021-5133 9361-5177 Québec inc. - Immeuble situé au 54, rue Réal-Trépanier (20211225-1034);

14.1.4 DDM-2021-5139 Charles Plourde - Immeuble situé au 339, rue de Carillon (20211225-1031);

14.1.5 DDM-2021-5163 Éric Dupuis Handschin - Immeuble situé au 181, rue Dupont (20220129-040).

14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

14.2.1 UC-2021-5148 Catherine Duranleau - Immeuble situé au 93, rue Chênevert (20211225-1030);

14.2.2 UC-2021-5156 Frédéric Bastien - Immeuble situé au 161, rue de Musset (20220129-039).

14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale:

14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 1) PIA-2021-5099 Famille à coeur inc. - Immeuble situé au 130, rue Saint-Georges (20211225 - 1027);
- 2) PIA-2021-5132 Stéphane Désautels - Immeuble situé au 540, 2^e Rue (20220212-088).

14.4 Adoption du projet des règlements suivants:

14.4.1. Règlement n° 2046 (20220129-035)

« Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ».

14.4.2. Règlement n° 2066 (20220129-035)

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but:

- D'ajouter le Règlement sur les dérogations mineures n° 2046 aux règlements administrés et appliqués par le fonctionnaire désigné;
- Fixer le tarif relatif à une demande de dérogation mineure. »

14.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

14.5.1. Règlement n° 2058 (20211225-1032)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'autoriser, à même la zone C-1852, la classe d'usages « Multifamiliale » de 12 à 16 logements ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain;
- D'autoriser, dans la zone C-1852, un ratio minimal de 1,5 case de stationnement par logement pour la classe d'usages « Multifamiliale », les garages en sous-sol ainsi que les projets intégrés.

Cette zone est située sur les rues Saint-Paul et de la Cabinetterie, au nord de la voie ferrée et à l'est du boulevard du Séminaire Nord. »

14.5.2. Règlement n° 2061 (20220129-037)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but:

- D'agrandir la zone H-2168, à même une partie de la zone C-2108, afin de concorder avec les limites des lots;
- D'agrandir la zone H-2163 à même une partie de la zone H- 2168 afin de concorder avec les limites des lots;
- De réduire, à l'intérieur de la zone H-2163, la largeur minimale prescrite pour un terrain intérieur de la classe « Maison mobile », pour la fixer à 20 mètres.

Les zones H-2168 et C-2108 sont situées sur la rue Jean-Talon, du côté ouest, entre les rues Mailloux et Chênevert.

La zone H-2163 est située à l'ouest de la rue Jean-Talon et comprend les rues Arthur, Francine, Phyllis, Robert et Viau. »

14.6 Adoption du second projet des règlements suivants:

14.6.1 Règlement n° 2057 (20211225-1033)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but:

- D'agrandir la zone I-4054, à même une partie de la zone C-4051, afin d'y inclure la totalité du lot 6 022 215 du cadastre du Québec;
- D'agrandir la zone C-4052, à même une partie de la zone C-4051, afin d'y inclure la totalité des lots 6 022 217, 6 022 222 et 6 022 225 du cadastre du Québec;
- D'agrandir la zone C-4051, à même une partie de la zone C-4052, afin d'y inclure une partie du lot 6 022 219 du cadastre du Québec ainsi qu'une partie du lot 3 090 887 du cadastre du Québec;
- D'autoriser, à même la zone I-4054, les usages appartenant à la sous-classe C7-01 « Vente et service pour véhicules de promenade », sauf « Vente au détail de véhicules de promenade neufs » et « Vente au détail de véhicules de promenade usagés », les usages appartenant à la sous-classe C9-02 « Commerces à incidence modérée » ainsi que ceux de la sous-classe C9-03 « Véhicules » du groupe commerce et service (C);
- D'autoriser, à même la zone I-4054, que soient érigées deux (2) structures supportant des enseignes détachées par terrain, la superficie totale des enseignes ne devant pas excéder 32 m² et la hauteur maximale, 12,2 mètres;
- De retirer les notes N141 et N142 de la zone I-4054 puisque les dispositions visées ont été intégrées au règlement de zonage n° 0651 en 2018;
- D'autoriser, à même la zone C-4052, les usages appartenant à la sous-classe C7-01 « Vente et service pour véhicules de promenade », sauf « Vente au détail de véhicules de promenade neufs » et « Vente au détail de véhicules de promenade usagés », les usages appartenant à la sous-classe C9-01 « Commerces para-industriels », les usages appartenant à la sous-classe C9-02 « Commerces à incidence modérée » ainsi que ceux de la sous-classe C9-03 « Véhicules » du groupe commerce et service (C);
- De prohiber, à même la zone C-4052, l'entreposage extérieur à moins de 30 mètres d'une ligne de rue.

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté est, au nord du chemin des Ormes, au sud du chemin du Clocher et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier. ».

14.7 Adoption du premier projet des résolutions suivantes :

14.7.1. PPCMOI-2021-5144 (132, rue Jean-Talon) (20220129-036).

14.8 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec :

14.8.1. ZAP-2021-4942 Ferme M. Landry Inc.- Immeuble constitué des lots 6 399 468 et 6 399 469 du cadastre du Québec (20220212-096).

- 14.9 Étude et décision relatives à une demande de modification aux règlements d'urbanisme :
- 14.9.1 MRU-2021-5100 Zone H-1279 – 346, Chemin du Grand-Bernier Nord (20220129-038).
- 14.10 Autorisation de signature pour la demande d'aide financière au Programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (20220205-047);
- 14.11 Maintien du Programme Rénovation Québec (PRQ) (20220219-103).

15. Transport et mobilité urbaine

- 15.1 Octroi du contrat suivant :
- 15.1.1 SA-1308-AD-21-G Service de transport collectif par taxi à la demande du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (20211225 - 1037).
- 15.2 Abrogation de la résolution n° 2022-01-0038.

16. Avis de motion

- 16.1 Règlement n° 2040 (20220122-034)
« Règlement pour l'utilisation des pesticides à usage esthétique ».
- 16.2 Règlement n° 2044-1 (20220212-075)
« Règlement complémentaire autorisant le financement des travaux de réfection des infrastructures d'une portion des rues Morais et Saint-Hubert, incluant l'ajout d'un égout pluvial et le remplacement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc, décrétant une dépense de 185 000 \$ et un emprunt à cette fin ».
- 16.3 Règlement n° 2046 (20220129-035)
« Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ».
- 16.4 Règlement n° 2058 (20211225-1032)
« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :
- D'autoriser, à même la zone C-1852, la classe d'usages « Multifamiliale » de 12 à 16 logements ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain;
 - D'autoriser, dans la zone C-1852, un ratio minimal de 1,5 case de stationnement par logement pour la classe d'usages « Multifamiliale », les garages en sous-sol ainsi que les projets intégrés.

Cette zone est située sur les rues Saint-Paul et de la Cabinetterie, au nord de la voie ferrée et à l'est du boulevard du Séminaire Nord ».

16.5 Règlement n° 2059 (20220205-045)

« Modification du règlement n° 1760 sur la tarification relevant du Service de sécurité incendie et du Service de police ».

16.6 Règlement n° 2061 (20220129-037)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but:

- D'agrandir la zone H-2168, à même une partie de la zone C-2108, afin de concorder avec les limites des lots;
- D'agrandir la zone H-2163 à même une partie de la zone H- 2168 afin de concorder avec les limites des lots;
- De réduire, à l'intérieur de la zone H-2163, la largeur minimale prescrite pour un terrain intérieur de la classe « Maison mobile », pour la fixer à 20 mètres.

Les zones H-2168 et C-2108 sont situées sur la rue Jean-Talon, du côté ouest, entre les rues Mailloux et Chênevert.

La zone H-2163 est située à l'ouest de la rue Jean-Talon et comprend les rues Arthur, Francine, Phyllis, Robert et Viau. ».

16.7 Règlement n° 2062 (20220212-064)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de chaussées pour diverses rues, décrétant une dépense de 3 622 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

16.8 Règlement n° 2065 (20220212-097)

« Règlement modifiant le règlement n° 1693 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal ».

16.9 Règlement n° 2066 (20220129-035)

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but:

- D'ajouter le Règlement sur les dérogations mineures n° 2046 aux règlements administrés et appliqués par le fonctionnaire désigné;
- Fixer le tarif relatif à une demande de dérogation mineure. ».

17. Règlements

17.1 Règlement n° 2050 (20211204-974)

« Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant le règlement n° 1656 ».

17.2 Règlement n° 2052 (20220108-003)

« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour l'élaboration de plans et devis pour le prolongement des infrastructures de la Route 219 et du chemin des Ormes, chemin du Clocher et des rues Grandes-Terrasses, Méthé, Bergeron, Gérard-L'Écuyer et Michaud, décrétant une dépense de 148 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

17.3 Règlement n° 2055 (20220115-027)

« Règlement autorisant des travaux de réfection et de mises aux normes des passages à niveau sur la rue Notre-Dame, Deland et le Chemin de la Coulée-des-Pères, décrétant une dépense n'excédant pas 624 000 \$ ».

18. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

18.1 Approbation du règlement suivant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:

- Règlement n° 2042: « Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection d'égout sanitaire, d'aqueduc et de réfection de chaussée sur une portion de la rue Riendeau située entre la 10^e Avenue et l'avenue Gagnon, décrétant une dépense de 584 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 2048: « Règlement autorisant une mise à niveau des infrastructures, des licences et équipements informatiques, décrétant une dépense n'excédant pas 3 375 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;

18.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 janvier 2022 ;

18.3 Dépôt de lettre du 21 janvier 2022 « Audit de conformité – Transmission du rapport financier »;

18.4 Liste des personnes embauchées par la directrice du Service des ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022.

19. Période de questions

20. Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

21. Levée de la séance